SICTOM VELAY PILAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la recyclerie l'Envers du Grenier à Saint-Sauveur-en-Rue, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : le 06 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 48 Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 1

Présents:

<u>CC Loire Semène</u>: Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Edwige ODIN

<u>CC des Monts du Pilat</u>: Jean François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Aurélie GRANGE, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Monique MARQUET, Sébastien LE GRIS, Danielle RANGER, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Jean Michel POINAS, Nicolas PEYRARD

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Didier PINOT donne pouvoir à Jean-François BERNE

Absents excusés:

<u>CC Loire Semène</u>: Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN-ROYON, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Anne-Sophie BREYSSE

<u>CC des Monts du Pilat</u>: Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Pascal MARTEL, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Jean Pierre BASTY, Sébastien GEORJON, Isabelle BAAS, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Christian ROUCHOUZE

CC du Pays de Montfaucon :

Participaient également : Cédric LOUBET, Maire de Planfoy

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

SICTOM VELAY PILAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

DELIBERATION N° 2025_01_03

<u>Objet</u>: CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE LOIRE

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10€
Demande de régularisation de services	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap,)	70 €
Entretien retraite et simulation de pension (APR)	70 €
Simulation retraite à la demande de l'employeur	70 €
Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)	50 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres de gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-41 permettant aux centres de gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,

VU la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 décembre 2024,

CONSIDERANT QUE les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.



SICTOM VELAY PILAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

 AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président, Frédéric GIRODET

31, route de l'Ipriovation

Z.I. La Garnasse - La Font du Loup

43240 SAINT JUST MALMONT

Tél. 04 77 35 69 64

email : accuellosictomvelaypilat.fr

AR Prefecture

043-254300593-20250212-2025_01_03-DE Reçu le 20/02/2025